

Stratégie de ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle
Changer des vies tous les jours.

Aide financière accordée par les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aux programmes de Services de soutien à l'intégration et à l'analyse des constatations du sondage sur la collecte de données statistiques

Un document de référence à l'intention des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des responsables de programmes collégiaux de Services de soutien à l'intégration qui examinent la possibilité d'offrir des bourses des organismes aux étudiants des programmes de Services de soutien à l'intégration

Les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario réalisent d'importants investissements dans le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre pour assurer des soutiens et des services de grande qualité. Ces investissements comprennent des possibilités d'éducation permanente et d'apprentissage continu pour les professionnels actuels de soutien direct par l'entremise d'une formation en organisme. Pour attirer d'excellentes personnes à travailler dans le secteur, les organismes offrent également un encadrement pédagogique officiel dans les collèges tel que le programme de Services de soutien à l'intégration. Pour mieux comprendre comment les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario appuient les efforts visant à faire du secteur une carrière de choix, les responsables de la Stratégie de RH pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont effectué un sondage pour déterminer la prévalence des bourses offertes par les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le présent rapport résume ce sondage, mais n'aborde pas les nombreuses autres façons auxquelles les organismes font appel pour appuyer le perfectionnement professionnel grâce à une formation directe et à des prestations d'éducation.

Introduction/contexte

En 2008, la Stratégie des ressources humaines (RH) pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a été lancée en tant que partenariat entre le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) et le Réseau provincial des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les principaux objectifs de la Stratégie de RH pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle sont de professionnaliser le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, d'améliorer et de conserver une main-d'œuvre de qualité et de promouvoir le secteur en tant que « carrière de choix ». Un Comité directeur de la Stratégie des ressources humaines des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, coprésidé par un représentant du MSSC et un représentant du Réseau provincial, a été établi pour superviser le projet.

Au cours de la même année, six comités, avec une représentation du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ont été établis pour faire progresser la Stratégie de RH pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. En 2011, les comités ont présenté leur rapport final. Le présent rapport est fondé sur le travail exécuté pour tenir compte des

recommandations formulées par deux de ces six comités : le Comité des normes relatives aux programmes et le Comité de la formation en organisme.

En 2011, le Comité directeur a établi trois nouveaux comités dont le mandat était de mettre en œuvre les recommandations des comités précédents. Un de ces comités, le Comité de mise en œuvre de la formation professionnelle et des pratiques en matière de RH, a reçu le mandat de veiller à la mise en œuvre des recommandations en ce qui a trait à la formation et à la sensibilisation des employés et aux meilleures pratiques en RH dans les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Voici comment procéder afin de faire écho à deux de ces recommandations :

- Encourager les organismes à examiner la possibilité d'offrir des prix et des bourses au niveau secondaire et collégial;
- Demander aux collèges de recueillir des données sur les étudiants/diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration,

le Comité de mise en œuvre de la formation professionnelle et des pratiques en matière de RH a décidé de recueillir des renseignements pertinents auprès des collèges qui offrent un programme de Services de soutien à l'intégration.

Après avoir analysé les options offertes, le Groupe de travail sur la recherche (un sous-comité du Comité de mise en œuvre de la formation professionnelle et des pratiques en matière de RH) a décidé qu'un sondage auto-administré serait la meilleure méthode pour recueillir les renseignements nécessaires.

Objectif du sondage

Le principal objectif du sondage était de recueillir des renseignements auprès des collèges concernant l'aide financière offerte aux étudiants du programme de Services de soutien à l'intégration par les organismes de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Les renseignements recueillis présenteront l'étendue de cette pratique dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario du point du collège et seront utilisés comme un élément des recherches présentées pour appuyer les recommandations formulées dans le rapport final du sous-comité des normes relatives aux programmes de la Stratégie des RH pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle concernant l'offre de prix et de bourses.

De plus, le sondage comportait une section invitant les collèges à fournir une liste des statistiques qu'ils recueillent à l'heure actuelle sur les étudiants/diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration. Les réponses à cette question permettront d'appuyer d'autres recommandations concernant l'importance de la collecte de statistiques sur la formation et d'éducation (tant par les collèges que les organismes) afin d'évaluer efficacement l'incidence de la formation et de l'éducation dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Méthodologie

Le sondage, élaboré par le Groupe de travail sur la recherche du Comité de mise en œuvre de la formation professionnelle et des pratiques en matière de RH, a été examiné par le Comité directeur de la Stratégie des ressources humaines des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et a été distribué aux collèges qui offrent à l'heure actuelle le programme de deux ans menant au diplôme de Services de soutien à l'intégration. Les collèges étaient les suivants : Northern, Confederation, Fanshawe, Georgian, Loyalist, Humber, St. Clair, La Cité, Centennial, Cambrian et Algonquin.

Le sondage, distribué en français et en anglais, a été envoyé aux coordonnateurs du programme de Services de soutien à l'intégration de chaque collège. Il comprenait les cinq questions ouvertes suivantes :

1. Recevez-vous un soutien monétaire quelconque de la part d'organismes pour vos étudiants du programme de Services de soutien à l'intégration?
2. Quel type de soutien monétaire recevez-vous? (Cette aide s'adresse-t-elle aux étudiants de première ou de deuxième année? Est-elle offerte sous forme de bourse ou de prix de réalisation? Est-elle liée à une réalisation ou à un cours particulier?)
3. Quels sont les critères de sélection, s'il y a lieu? (niveau de classe universitaire, résultats aux stages pratiques, témoignages, etc.) (renvoie à la réponse à la question 2)
4. Selon vous, est-ce qu'il y a d'autres renseignements concernant cette aide qu'il serait important pour nous de connaître?
5. Nous cherchons à recommander la collecte de données statistiques concernant les étudiants/diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration, tant des collèges que des organismes de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Il serait très utile d'obtenir une liste complète du type de statistiques recueillies à l'heure actuelle pour connaître/déterminer les lacunes qui pourraient avoir une incidence pour le secteur. Veuillez fournir ci-dessous le type de renseignements statistiques que les collèges recueillent en ce qui concerne les étudiants du programme collégial de Services de soutien à l'intégration, ainsi que les étudiants du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration, et les diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration. (Peut inclure le plus haut niveau d'études, l'expérience des candidats dans le domaine des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, l'intention de travailler dans le secteur, etc.). **Cette demande a produit un tableau (voir ci-dessous).**

Type de statistiques concernant les candidats au programme collégial de Services de soutien à l'intégration	Type de statistiques concernant les étudiants du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration	Type de statistiques concernant les diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration

Les sondages ont été envoyés par courriel dans la semaine du 16 avril 2012 en espérant une réponse le 4 mai 2012. Une prolongation de la date limite initiale a été accordée et un appel téléphonique de suivi a été effectué.

Réponses au sondage

Sur les 11 sondages envoyés, 10 ont été remplis; (trois par téléphone et sept par courriel).

Les renseignements recueillis au moyen des sondages et des entrevues ont été analysés et les principales conclusions ont été tirées.

Voici un résumé des réponses fournies à chaque question.

1. Recevez-vous un soutien monétaire quelconque de la part d'organismes pour vos étudiants du programme de Services de soutien à l'intégration?

Neuf répondants sur dix ont indiqué qu'ils recevaient une forme quelconque d'aide financière des organismes pour certains de leurs étudiants.

2. Quel type de soutien monétaire recevez-vous? (Cette aide s'adresse-t-elle aux étudiants de première ou de deuxième année? Est-elle offerte sous forme de bourse ou de prix de réalisation? Est-elle liée à une réalisation ou à un cours particulier?)

Tous les répondants ont indiqué que l'aide financière prenait la forme d'une bourse et/ou d'un prix de réalisation.

Tous les répondants, sauf un, ont indiqué qu'ils recevaient des bourses d'organismes locaux et, dans un cas, d'un donateur privé/d'une famille. Un des répondants a indiqué qu'une bourse avait été offerte à un étudiant de première année pour l'achat de livres pendant la deuxième année du programme de Services de soutien à l'intégration. Un collège a indiqué que certains étudiants recevaient de l'aide financière de leurs employeurs pour payer les frais connexes du programme menant au diplôme de Services de soutien à l'intégration ou du programme d'apprentissage. Dans la plupart des cas, l'aide financière vise les étudiants de deuxième année, mais quelques bourses sont également offertes à des étudiants de première année.

Le montant offert par les organismes en bourse/prix varie de 250 \$ à 1 000 \$. Un seul collège a indiqué que l'aide financière offerte était de plus de 3 000 \$. Ce montant faisait référence à la bourse provinciale Velleman dont les critères sont la moyenne pondérée cumulative, des références et la contribution au domaine.

3. Quels sont les critères de sélection, s'il y a lieu? (niveau de classe universitaire, résultats aux stages pratiques, témoignages, etc.) (renvoie à la réponse à la question 2)

Les principaux critères pour l'aide financière sont liés au rendement scolaire/à la performance remarquable (incluant le rendement pendant le stage pratique) et la participation communautaire/travail bénévole.

Deux collèges ont indiqué que le besoin financier ou la résidence dans une région géographique particulière étaient également des critères importants.

Les répondants ont également mentionné que les compétences (telles que le professionnalisme, le dévouement au domaine et la sincérité), faire progresser la cause francophone et servir des populations/déficiences particulières étaient des critères.

4. Selon vous, est-ce qu'il y a d'autres renseignements concernant cette aide qu'il serait important pour nous de connaître?

La question quatre a suscité peu de réponses. Quatre collèges ont formulé des commentaires :

- « Les organismes offriraient-ils un chemin plus facile vers le marché du travail aux étudiants qui ont bien réussi pendant les stages ou souhaiteraient-ils l'offrir? »
- Des entrevues de départ devraient être réalisées auprès de la haute direction de l'organisme à la fin du stage.
- Les étudiants devraient être inclus dans les activités de formation auxquelles participent les employés.

- Les bourses aident à créer une sensibilisation à propos des partenaires communautaires et à appuyer les efforts visant à retenir les étudiants comme employés dans la région du Nord.
- « La majeure partie de l'aide financière accordée aux étudiants du programme de Services de soutien à l'intégration provient de fonds de dotation plus importants offrant des bourses et/ou des prix pour lesquels les bénéficiaires sont sélectionnés à partir de grands groupes d'étudiants (dans l'ensemble de la province ou des étudiants de plusieurs programmes). Très peu de prix sont financés par des organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. »
- « Inviter les étudiants aux activités de reconnaissance se fait maintenant et devrait continuer ».

5. Nous cherchons à recommander la collecte de données statistiques concernant les étudiants/diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration, tant des collèges que des organismes de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Il serait très utile d'obtenir une liste complète du type de statistiques recueillies à l'heure actuelle pour connaître/déterminer les lacunes qui pourraient avoir une incidence pour le secteur. Veuillez fournir ci-dessous le type de renseignements statistiques que les collèges recueillent en ce qui concerne les diplômes de Services de soutien à l'intégration, ainsi que les étudiants du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration, et les diplômés du programme de Services de soutien à l'intégration. (Peut inclure le plus haut niveau d'études, l'expérience des candidats dans le domaine des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, l'intention de travailler dans le secteur, etc.)

Cette dernière question demandait aux répondants de remplir un tableau concernant le type de statistiques recueillies à l'heure actuelle par les collèges en ce qui concerne les demandeurs et les étudiants dans le programme menant à un diplôme des Services de soutien à l'intégration et le programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration.

Tous les participants au sondage ont indiqué qu'ils étaient responsables de fournir les statistiques sur les programmes collégiaux qui sont demandées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU, indicateurs de rendement clés). Les indicateurs de rendement clés incluent : taux d'obtention de diplôme, satisfaction à l'égard du programme d'études supérieures, statistiques d'emploi six mois après l'obtention du diplôme (taux d'emploi, domaine d'emploi, type d'emploi, salaire) et éducation permanente.

De plus, au moment de présenter les demandes, certains collèges recueillent des renseignements démographiques (p. ex., âge, sexe, plus haut niveau de scolarité, résidence permanente, statut d'autochtone) et des renseignements sur l'expérience précédente et la méthode privilégiée de mise en œuvre de programmes. Certains collèges recueillent également des statistiques sur les taux de conversion (nombre de demandeurs par opposition au nombre de personnes qui ont commencé le programme) et un collège recueille des renseignements sur les tendances des demandes sur cinq ans.

Un répondant a fait remarquer qu'au-delà de la collecte demandée, six mois après l'obtention du diplôme, le suivi des diplômés avait tendance à être de nature personnelle (p. ex., des demandes de références).

Seuls cinq collèges ont fourni des statistiques concernant le programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration (*veuillez noter que tous les collèges n'offrent pas ce programme*).

Voici certaines des statistiques recueillies par ces collèges : satisfaction par rapport au cours/programme/collège, nombre d'étudiants effectuant la transition vers le diplôme de Services de soutien à l'intégration, renseignements démographiques sur l'âge et les études précédentes.

Principales conclusions

Les renseignements recueillis grâce aux sondages et aux entrevues ont été analysés et se traduisent par les conclusions suivantes :

- La plupart des collèges reçoivent une aide financière sous la forme d'une bourse ou d'un prix de réalisation pour quelques étudiants des Services de soutien à l'intégration lors de l'obtention du diplôme. Le rendement scolaire/la performance remarquable (incluant le rendement pendant le stage pratique) et la participation communautaire/le travail de bénévole sont cités le plus souvent comme critères de sélection.
- Tous les collèges, sauf un, ont indiqué qu'ils reçoivent des bourses des organismes locaux de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Un collège a reçu des bourses de cinq organismes différents, tandis que la majorité des collèges ont indiqué recevoir une bourse d'un seul organisme. Étant donné que 10 collèges participaient au sondage, qu'environ 15 collèges offrent maintenant un programme de Services de soutien à l'intégration et qu'il existe environ 370 organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans la province, il semble qu'un pourcentage très limité d'organismes offre une aide financière (allant de 250 \$ à un maximum de 1 000 \$) aux collèges/étudiants des Services de soutien à l'intégration.
- Les collèges ne recueillent pas suffisamment de données statistiques au-delà des statistiques obligatoires concernant les indicateurs de rendement clés demandés par le MFCU.

Recommandations

- Recommandations liées aux bourses collégiales :
 1. Il est nécessaire d'effectuer d'autres recherches pour comprendre l'aide financière offerte aux étudiants et aux diplômés des Services de soutien à l'intégration. Il est reconnu que certains organismes offrent un soutien pour l'éducation d'autres manières, telles que le remboursement des droits de scolarité, des partenariats de formation avec les collèges et l'offre de locaux pour l'éducation. Il est nécessaire d'effectuer d'autres recherches qualitatives pour générer des renseignements exacts sur ces pratiques dans l'ensemble de la province. Il serait avantageux d'échanger les constatations de ces recherches avec les organismes et les collèges, car nous travaillons sur l'établissement de relations plus solides axées sur les meilleures pratiques pour former la main-d'œuvre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.
- Recommandations liées à la collecte de statistiques :
 2. Recommander aux collèges de recueillir des statistiques sur les étudiants/diplômés des Services de soutien à l'intégration au-delà des données sur les indicateurs de rendement clés demandés par le MFCU, tels que :
 - a) Les statistiques concernant les diplômés du programme menant à un diplôme en Services de soutien à l'intégration incluant :

- les antécédents scolaires avant l'inscription au programme;
 - les taux de décrochage/d'échec;
 - les taux de réussite;
 - le taux d'emploi après l'obtention du diplôme;
 - le domaine d'emploi après l'obtention du diplôme – chaque année pour effectuer un suivi sur le maintien en poste des diplômés dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (le ministère de la Formation et des Collèges et Universités recueille ces statistiques une seule fois après l'obtention du diplôme).
- b) Les statistiques concernant les diplômés du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration incluant :
- les antécédents scolaires avant l'inscription au programme;
 - les taux de décrochage/d'échec;
 - les taux de réussite;
 - les taux de maintien en poste du personnel après la certification chaque année et par année d'obtention de diplôme;
 - le nombre d'apprentis qui intègrent le programme menant à un diplôme et le nombre de diplômés après l'intégration.